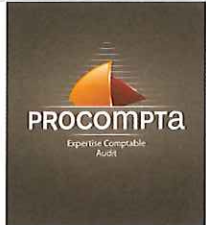


Association IDé

43 rue Villedieu
BP 56

25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Membres
de l'Association IDé
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association IDé, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note "Autres éléments significatifs" de l'annexe concernant un abandon de créance consenti au profit de l'association en 2010 et à une créance sur le FSE.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

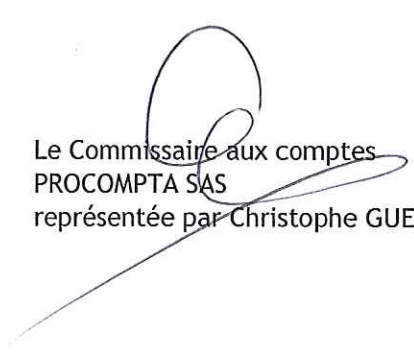
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 30 mai 2012



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Christophe GUERARD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS I.D.E. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE VILLEDIEU 25700 VALENTIGNEY Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 4 1 7 5 1 2 1 0 0 0 4 3

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122011		N-1 31122010			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 151	AG	4 151				
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	97 152	AS	73 300	23 851		22 127	
		Autres immobilisations corporelles	AT	116 881	AU	111 409	5 471		5 490	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	20 614	CV		20 614		20 614	
		Créances rattachées à des participations	BB	5 301	BC		5 301		5 301	
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF	5 267	BG		5 267		5 267	
		Autres immobilisations financières*	BH	3 009	BI		3 009			
TOTAL (II)			BJ	252 376	BK	188 861	63 515		58 800	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP	2 063	BQ		2 063		28 996	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	778 376	BY	79 671	698 705		590 762	
		Autres créances (3)	BZ	206 634	CA	1 246	205 388		198 358	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
		Disponibilités	CF	67 043	CG		67 043		97 100	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 943	CI		16 943		6 458	
TOTAL (III)		CJ	1 071 062	CK	80 918	990 143		921 677		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW								
Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Ecart de conversion actif* (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 323 438	1A	269 780	1 053 658		980 477		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR		100 534		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>ASS I.D.E.</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	151 862	151 862
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(145 902)	(151 676)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(77 972)	5 774
	Subventions d'investissement		DJ	179 949	179 949
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	107 936	185 908
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	6 356	12 927
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	6 356	12 927
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		35 360
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	523 254	380 786
	Dettes fiscales et sociales		DY	395 598	311 919
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	757	1 295
	Autres dettes		EA	13 145	47 249
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	6 609	5 030
TOTAL (IV)		EC	939 365	781 641	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 053 658	980 477	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	939 365	740 309
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		35 360	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS I . D . E .

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : ASS I . D . E .								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N – 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	12 577	FB		FC	12 577	12 011	
	Production vendue { biens * services *	FD	3 604	FE		FF	3 604	795	
		FG	1 348 313	FH		FI	1 348 313	951 879	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 364 494	FK		FL	1 364 494	964 686	
	Production stockée*					FM	(26 933)	28 996	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	744 202	655 663	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	260 899	190 419	
	Autres produits (1) (11)					FQ	907	985	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 343 569	1 840 751
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	358 322	250 691
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	558 307	475 203
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	39 200	30 179
	Salaires et traitements*						FY	1 081 764	842 459
	Charges sociales (10)						FZ	367 834	278 346
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	16 156	19 866
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	11 222
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	813	9 957
	Autres charges (12)						GE	13 952	25 550
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 447 573	1 959 773
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(104 004)	(119 022)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	246	103
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	246	103
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 202	171
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 202	171
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(956)	(68)	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	(104 960)	(119 091)	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ASS I.D.E.

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	29 068	51 425	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		80 804	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	29 068	132 230	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	944	7 893	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	1 407		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 352	7 893	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	26 715	124 337	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(272)	(528)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 372 884	1 973 085	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 450 856	1 967 311	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(77 972)	5 774	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	14 064	16 990	
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	237 973	154 697	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires		A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir détail en annexe										2 353	29 069		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS I.D.E.Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	11 877	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		
			Dont Composants M3	KS	109 771	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	KV		KW		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY	126 211	KZ		
		Matériel de transport *		LB	5 983	LC		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		
	Emballages récupérables et divers *		LH		LI			
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL			
	Avances et acomptes		LN	241 966	LO			
	TOTAL III							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		
Autres participations			8U	25 915	8V			
Autres titres immobilisés			IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	5 267	IU			
TOTAL IV			LQ	31 182	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	285 025	ØH			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	7 726	LW	4 151	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	
			IT		MJ	26 250	MK	97 152
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP	14 968	MQ	116 881
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	5 983	MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		
	TOTAL III	IY		NG	47 202	NH	214 033	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	25 915
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	8 276	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	34 191	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	54 928	ØL	252 376	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Exercice N clos le : 31122011

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS I. D. E.

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS I.D.E.Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	11 877	PF		PG	7 726	PH	4 151
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	87 644	QA	10 498	QB	24 842	QC	73 300
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	120 720	QI	5 657	QJ	14 968	QK	111 409
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 983	QM		QN	5 983	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	214 347	QV	16 156	QW	45 793	QX	184 710
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	226 225	ØP	16 156	ØQ	53 520	ØR	188 861

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS I. D. E.Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	12 035	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS I . D . E .

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	5 301	UM		UN	5 301				
	Prêts (1) (2)	UP	5 267	UR		US	5 267				
	Autres immobilisations financières	UT	3 009	UV		UW	3 009				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	100 534				100 534				
	Autres créances clients	UX	677 842		677 842						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 886		1 886						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	5 158		5 158						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	272		272					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 620		14 620					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	183 524		183 524					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 172		1 172						
	Charges constatées d'avance	VS	16 943		16 943						
TOTAUX		VT	1 015 532	VU	901 420	VV	114 112				
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	523 254		523 254						
Personnel et comptes rattachés		8C	116 288		116 288						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	144 389		144 389						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	131 113		131 113						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 807		3 807						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	757		757						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 145		13 145						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	6 609		6 609						
TOTAUX		VY	939 365	VZ	939 365						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/11

EURO

Nom de l'entreprise	ASS I.D.E.
Activité exercée	Insertion des personnes en dif
Adresse	43 Rue Villedieu BP 56 25700 VALENTIGNEY

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/11 au 31/12/11

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	1 053 658	Résultat: Perte	77 972
----------------------------------	-----------	-----------------	--------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 6 avril 2012 par le Président de l'Association.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des « provisions » à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat, figure dans le paragraphe 4. Cette récapitulation vaut état de fait ;
- Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1^{er} janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.
- Les comptes annuels 2011 ont été établis conformément aux dispositifs du Plan Comptable des Associations, tel qu'il est défini dans le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 par le Comité de Réglementation Comptable ;
- La structure est fiscalisée depuis l'exercice 2000 ;
- Les subventions d'investissements non renouvelables obtenues depuis 2000 ne sont pas amorties ;
- Des produits en-cours ont été comptabilisés en fonction des heures réalisées sur les chantiers mais non encore facturées à cette date ; au 31 décembre 2011 ils s'élèvent à 2 063.20 €.
- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 9 745 € au 31 décembre 2011.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 62 ans
- Taux de turn-over moyen
- Taux d'actualisation brut : 4,27 %
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 ; 5 %
- Table de mortalité : INSEE 2011
- Taux moyen de charges sociales :
 - Cadres : 45 %
 - Non cadres : 40 %
- Les droits individuels à la formation représentent au total 1 210 heures au 31 décembre 2011 ;
- Les contributions volontaires en nature correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux situés 7 Rue des Cantons à Audincourt ;
- La structure n'a pas eu recours au bénévolat

Changements de méthode

Néant

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	22 490
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par IDE, et afin de préserver la pérennité de l'offre d'insertion assurée par l'ensemble des structures de « L'Ensemblier », l'association DEFI avait consenti courant 2010 un abandon de créance à IDE pour un montant de 80 805 € au titre des prestations rendues au cours de l'exercice 2008. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un résultat comptable net avant impôt bénéficiaire et à condition que les créances nées des prestations au titre de 2006 et 2007 soient remboursées totalement.

L'Association IDE a connu un exercice 2011 difficile, le durcissement du marché du bâtiment sur le pays de Montbéliard a fortement impacté la charge de travail de la structure.

Des mesures de restructuration ont été engagées : diminution des effectifs permanents et en insertion dès le 2^{ème} semestre 2011, et mise en place d'un plan d'actions en mars 2012 par le biais d'un audit fonctionnel piloté par un groupe d'administrateurs, dont le Président, et par le Directeur, où l'ensemble du personnel permanent a été rencontré afin d'exprimer les différentes difficultés ressenties ou améliorations attendues.

Ces éléments permettent de garantir la continuité de l'exploitation.

L'association IDE dispose d'une créance auprès du FSE d'un montant de 80 000 € concernant une convention pour la période de réalisation 2009/2010.

Suite à un examen des pièces justificatives de la réalisation de l'action, un courrier daté du 13 mars 2012 arrête la subvention accordée à un montant de 66 020.27€.

L'écart ainsi constaté concerne les dépenses de personnel, le FSE choisit de prendre comme référence pour 1 ETP la valeur de 1 820.40 heures travaillées alors que l'association retient la base de 1 607 heures, soit hors congés payés.

Un courrier de contestation a été envoyé en date du 3 avril 2012 justifiant cette valeur de temps de travail effectif prise comme référence ; les dirigeants de la structure sont confiants et sollicitent le rétablissement de l'aide accordée à hauteur de 80 000€.

Pour ces raisons, aucune provision pour risque de dépréciation n'a été comptabilisée au 31/12/2011 concernant cette créance.

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/11

EURO

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
-----------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	11 877		7 726	4 151
Immobilisations corporelles	241 966	19 269	47 202	214 033
Immobilisations financières	31 182	3 009		34 191
Total	285 025	22 278	54 928	252 376
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	11 877		7 726	4 151
Immobilisations corporelles	214 347	16 156	45 793	184 710
Immobilisations financières				
Total	226 225	16 156	53 520	188 861

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	13 577		13 577
Actif circulant & charges d'avance	1 001 955	901 420	100 534
TOTAL	1 015 532	901 420	114 112

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	285 949
Autres créances	190 392
Disponibilités	

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/11

EURO

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Frais d'émission des emprunts à étaler	Non applicable
--	----------------

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/11

EURO

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice		
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice		

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	12 927	814	7 384	6 356
Provisions pour dépréciation	85 238	11 222	15 541	80 918
Total	98 165	12 036	22 925	87 275

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	523 254	523 254		
Dettes fiscales & sociales	395 598	395 598		
Dettes sur immobilisations	757	757		
Autres dettes	13 145	13 145		
Produits constatés d'avance	6 609	6 609		
	939 365	939 365		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/11

EURO

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	214 558
Dettes fiscales & sociales	86 011
Autres dettes	12 856

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/11

EURO

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/11	31/12/10
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
418100	Clients factures à établi	285 949,30	192 794,97
Clients et comptes rattachés		285 949,30	192 794,97
428700	Salariés produits à recevoir	1 246,76	1 646,76
428700	Org. Soc. Produits à recevoir	5 158,04	6 670,28
468700	Produits à recevoir	462,97	906,81
441700	Subvention exploit à recevoir	183 524,45	175 054,32
441100	Subvention investissements à recevoir	0	4 500,00
Autres créances		190 392,22	188 778,17
Total des produits à recevoir		476 341,52	381 573,14
Charges constatées d'avance :		31/12/11	31/12/10
486000	Charges constatées d'av	16 943,19	6 458,56
Total des charges constatées d'avance		16 943,19	6 458,56
Charges à payer :		31/12/11	31/12/10
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
408100	Frs factures non parvenues	214 558,81	220 096,32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		214 558,81	220 096,32
428200	Dettes prov/congés payés	63 379,56	34 214,04
438200	Ch. soc. / congés payés	20 674,83	11 634,69
448600	Etat, charges à payer	1 957,00	338,00
Dettes fiscales et sociales		86 011,39	46 186,73
419800	Clients avoir à établir	12 856,31	8 701,17
Autres dettes		12 856,31	8 701,17
Total des charges à payer		313 426,51	274 984,22
Produits constatés d'avance :		31/12/11	31/12/10

*Annexe***Désignation: ASS I.D.E.****Exercice clos le 31/12/11**

EURO

487000 Produits constatés d'av

6 609,73

5 030,77

Total des produits constatés d'avance**6 609,73****5 030,77**



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - Ecole Valentin
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Membres
de l'Association IDé
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 30 mai 2012

Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Christophe GUERARD

